



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2022.06.2

du Conseil communautaire du 29 juin 2022

Comptes administratifs du budget principal et des trois budgets annexes **assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.** **Exercice budgétaire 2021.**

Date de la convocation : 21 juin 2022
Date d'affichage : 30 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Madame Lucie LONCLE DUDA
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. Olivier DELAPORTE

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Dorothee BILGER, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm PoulleNNec, M. Benoît RIBERT, M. Richard RIVAUD, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE

Absents excusés:

Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. François DARCHIS, M. François DE MAZIERES, M. Erik LINQUIER, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Charles RODWELL.
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Vanessa AUROY (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Annick BOUQUET).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-2, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49 ;

Vu la délibération n° D.2021.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 portant sur le budget primitif 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.04.10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 portant sur le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.04.11 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 portant sur le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.04.12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 avril 2021 portant sur le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement délégation de service public de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.04.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 portant sur le budget primitif 2022 du budget principal de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 portant sur le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.04.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 portant sur le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.04.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 portant sur le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement délégation de service public de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.06.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022 portant sur les comptes de gestion 2021 du budget principal et des trois budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc doit soumettre au vote de son assemblée le compte administratif de l'année 2021 au plus tard le 30 juin 2022. Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année. Il compare les prévisions et autorisations de recettes et de dépenses se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget et les réalisations constituées par le total des émissions des titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, le Président de la communauté d'agglomération. Il constitue la balance générale de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle.

- Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer :

- sur le compte administratif 2021 du budget principal, du budget annexe assainissement régie, du budget annexe assainissement marchés et du budget annexe assainissement délégation de service public de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en conformité avec les comptes de gestion du Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles et présenté en annexe de la délibération,

- sur les résultats définitifs comptables de l'exercice 2021, qui ont été repris de manière anticipée le 5 avril 2022 lors du vote du budget primitif (BP) 2022.

Il est précisé que les états des restes à réaliser de dépenses et recettes d'investissement 2021 ont été joints en annexe aux délibérations susvisées du 5 avril 2022 sur le vote du BP 2022 et la reprise anticipée du résultat.

Le Président s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil est confiée à M. Olivier Delaporte.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2021 du Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 2) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget principal tels que résumés dans le tableau ci-après :

Budget Principal	Montant CA 2021
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	182 617 335,21
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	178 259 878,58
Solde de l'exercice	4 357 456,63
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	5 269 755,21
Excédent de la section de fonctionnement	9 627 211,84
Recettes d'Investissement de l'exercice	11 119 157,75
Dépenses d'Investissement de l'exercice	18 440 696,57
Solde de l'exercice	-7 321 538,82
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	1 503 350,79
Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	-5 818 188,03
Reste à réaliser de recettes d'investissement	9 423 197,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	3 938 835,25
Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)	-333 826,28

- 3) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2021 du Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 4) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement régie tels que résumés dans le tableau ci-après :

Budget Assainissement Régie	CA 2021
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	2 417 392,11
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	2 199 560,32
Solde de l'exercice	217 831,79
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	744 189,04
Excédent de la section de fonctionnement	962 020,83
Recettes d'Investissement de l'exercice	2 654 929,38
Dépenses d'Investissement de l'exercice	3 161 295,32
Solde de l'exercice	-506 365,94
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	1 483 675,43
Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	977 309,49
Reste à réaliser de recettes d'investissement	163 320,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	941 741,24
Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)	198 888,25

- 5) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement délégation de service public (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2021 du Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 6) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement DSP tels que résumés dans le tableau ci-après :

Budget Assainissement DSP	CA 2021
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	2 323 167,03
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	2 808 472,92
Solde de l'exercice	-485 305,89
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	925 230,54
Excédent de la section de fonctionnement	439 924,65
Recettes d'Investissement de l'exercice	5 012 222,96
Dépenses d'Investissement de l'exercice	1 141 551,14
Solde de l'exercice	3 870 671,82
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	-1 399 806,57
Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	2 470 865,25
Reste à réaliser de recettes d'investissement	17 924,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	0,00
Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)	2 488 789,25

- 7) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2021 du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 8) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement marchés tels que résumés dans le tableau ci-après :

Budget Assainissement Marchés	CA 2021
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	1 465 916,57
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	1 358 893,19
Solde de l'exercice	107 023,38
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	2 240 159,64
Excédent de la section de fonctionnement	2 347 183,02
Recettes d'Investissement de l'exercice	2 418 741,27
Dépenses d'Investissement de l'exercice	1 340 412,05
Solde de l'exercice	1 078 329,22
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	878 069,05
Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	1 956 398,27
Reste à réaliser de recettes d'investissement	90 192,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	1 038 253,52
Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)	1 008 336,75

- 9) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de dire que les sommes ont été reprises dans le budget primitif 2022 de la communauté d'agglomération ;
- 10) de préciser que la présentation synthétique du compte administratif 2021 pour chacun des budgets est jointe en annexe à la présente délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 65 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 65 voix , 2 abstentions (Monsieur Renaud ANZIEU, Madame Lydie DULONGPONT.)

